Département
de la Moselle

_____

Canton de Coteaux de Moselle

_____

Nombre de Conseillers
Elus : 14

_____

Nombre de Conseillers
Présents : 13

_____

Nombre de Conseillers
Absents excusés : 1

_____

Nombre de Conseillers absents
Non excusés : néant

_____

Nombre de Conseillers
Ayant donné procuration : 1

_____

Date d'envoi convocation :
09/03/2023

Commune de CUVRY

PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 mars 2023 à 20 h 30
Sous la présidence de Monsieur François CARPENTIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Géraldine HAMERT, Karine HUMBERT, Nathalie DUCRET Emilie EVAIN, Sandra KREMER, Aurélie DUBOIS

Messieurs, Vianney TRITZ-KAYSER
Nicolas PETIT, ENCKLE Claude,
Dominique CHATEAU, Gérard LEININGER
Guillaume SIBILLE

ETAIT ABSENT EXCUSE :
Thomas DAGUIN (procuration à E. EVAIN)

ETAIT ABSENT NON EXCUSE : Néant

Secrétaire de séance : Mme Karine HUMBERT

1-Déclassement et échange de terrain Mairie/ MARCHAL-LECOURT
2- Acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commande Fus@é (Département)
3- Dénomination de la voirie du nouveau lotissement rue de Champagne
4- Dossiers de demandes de subventions :
***5*- Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Moselle concernant la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail**
6 – Demande exceptionnelle d'une association
7- Consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la place de la Fontaine
8-Budget annexe Clos Saint Vincent de Paul : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022
9- Budget Principal : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022 et affectation du résultat

10/ Divers

1-Déclassement et échange de terrain Mairie/ MARCHAL-LECOURT
Rapporteur F. CARPENTIER

Rapport

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du souhait de Monsieur et Madame MARCHAL-LECOURT de procéder à un échange de terrain avec la commune.

Les parcelles concernées par l'échange sont :

- Parcelle 244 section 1 de 00a14ca appartenant à la commune,
- Parcelle 243 section 1 de 00a05ca appartenant à Mr et Mme MARCHAL-LECOURT

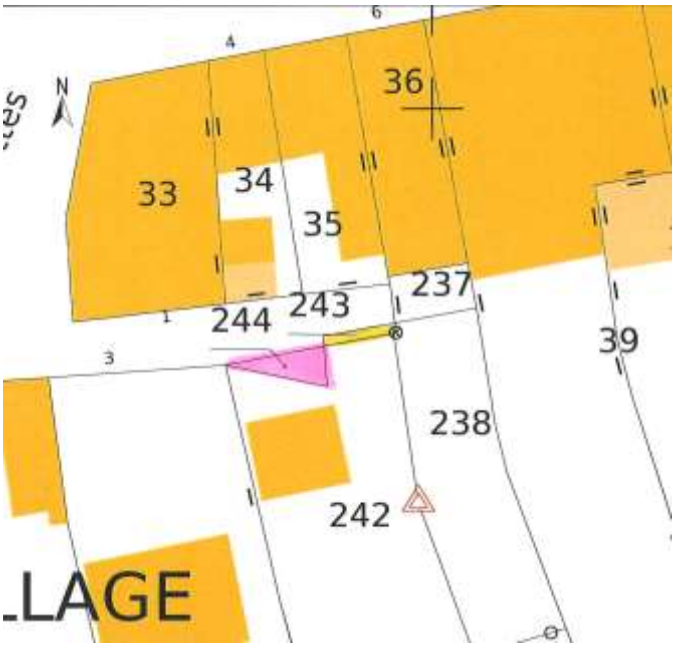

Il rappelle au conseil que dans le cadre de la cession d'un délaissé de voirie et en vertu de l'article L141-3 du code de la voirie routière : « Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcées par le Conseil Municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies. Les délibérations concernant le classement et le déclassement sont dispensés d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».

Le Maire propose de réaliser l'échange pour la somme de 1€ symbolique

Motion :
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
PRONONCE le déclassement des parcelles,
DECIDE de procéder à l'échange proposé par Mr le Maire est concernant les parcelles 244 et 243 section 1,
DECIDE de réaliser l'échange pour la somme de 1€ symbolique,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'échange ainsi que toutes les pièces afférentes à ces affaires.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2- Acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commande Fus@é (Département)
Rapporteur F. CARPENTIER

Rapport

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commande Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, la commune a adhéré par décision du 12 novembre 2020 au groupement de commande Fus@é « Faciliter les USages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- de l'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour le groupe scolaire « Les Cerisiers » (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,…) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- de l'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Motion :

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour le groupe scolaire « Les Cerisiers » (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,…) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3- Dénomination de la voirie du nouveau lotissement rue de Champagne
Rapporteur D. CHATEAU

Rapport

Monsieur CHATEAU informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de statuer sur la dénomination du lotissement de la SAS Clos de la Pépinière jouxtant la rue de Champagne.

Pour rappel, le lotissement est situé au sein de l'ancienne pépinière du village. Après consultation des propriétaires, Monsieur CHATEAU, propose de nommer le lotissement de 8 parcelles « Clos de la Pépinière » et de numéroter de la façon suivante les parcelles :

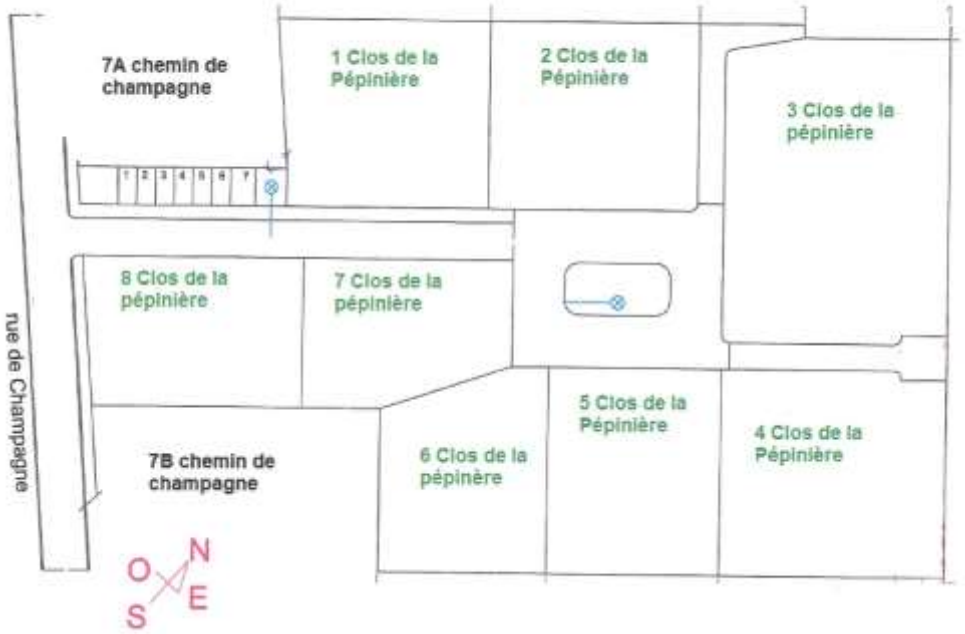

Motion :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'accepter la proposition de Monsieur CHATEAU,
VALIDE la numérotation des parcelles du lotissement,
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour informer l'ensemble des organismes du choix de la dénomination et numérotation.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

4- Dossiers de demandes de subventions :

Rapporteur F. CARPENTIER

- **3ème phase éclairage public**

Rapport

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'amélioration de la 3ème phase de l'éclairage public

Il invite le conseil municipal à l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat, de la région, du fond de concours de Metz Métropole, du fond vert, ….

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE le projet d'amélioration de la 3ème phase de l'éclairage public
AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR,
AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DISL,
AUTORISE le Maire à solliciter la région Grand Est,
AUTORISE le Maire à solliciter le fond de concours de Metz Métropole,
AUTORISE le Maire à solliciter le fond vert,
PREVOIT l'inscription des crédits au budget primitif 2023,
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de subventions.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Rénovation énergétique**

Rapport
Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de rénovation énergétique au sein de la salle multi-activité et de l'école maternelle. Il propose au conseil d'étudier l'amélioration du chauffage des deux bâtiments en procédant aux remplacements des chaudières en places et ayant plus de 30ans.
Il invite le conseil municipal à l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat, de la région, du fond de concours de Metz Métropole, du fond vert, ….

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE le projet de rénovation énergétique au sein de la salle multi-activité et de l'école maternelle
AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR,
AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DISL,
AUTORISE le Maire à solliciter la région Grand Est,
AUTORISE le Maire à solliciter le fond de concours de Metz Métropole,
AUTORISE le Maire à solliciter le fond vert,
PREVOIT l'inscription des crédits au budget primitif 2023,
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de subventions.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Installation de caméras de vidéosurveillance**

Rapport
Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'installation de caméras de vidéosurveillance au sein du Parc du clos Saint Vincent de Paul.
Il invite le conseil municipal à l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat, de la région, du fond de concours de Metz Métropole, du fond vert, ….

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE le projet d'installation de caméras de vidéosurveillance au sein du Parc du clos Saint Vincent de Paul.
AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR,
AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DISL,
AUTORISE le Maire à solliciter la région Grand Est,
AUTORISE le Maire à solliciter le fond de concours de Metz Métropole,
AUTORISE le Maire à solliciter le fond vert,
PREVOIT l'inscription des crédits au budget primitif 2023,
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de subventions.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

***5*- Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Moselle concernant la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail**
Rapporteur F. CARPENTIER

Rapport

Vu le code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu la quatrième partie du code du travail relatif à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 portant sur les principes généraux de prévention,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle en date du 17 juin 2020 créant les missions facultatives de prévention des risques professionnels et fixant les modalités d'intervention de la présente convention,
CONSIDÉRANT QUE

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection en santé et sécurité au travail (ACFI).

Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le Centre de Gestion de la Moselle qui assure ce type de mission depuis le 1er janvier 2019.

L'ACFI aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

L'intervention correspondante est facturée par le Centre de Gestion de la Moselle sur la base suivante :

Mise à disposition de l'ACFI	Coût
Tarif horaire	55 €
Demi-journée	165 €
Journée	275 €
Forfait déplacement (2h)	110 €
Frais de repas (si journée entière)	17,50 €

Motion :

Mme Emilie EVAIN s'abstient de voter et quitte la salle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'autoriser le Maire à faire appel au Centre de Gestion Moselle pour assurer la mission d'inspection à compter de la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2025.
DÉCIDE que Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention Régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels proposée par le CDG 57, telle que jointe en annexe.
DÉCIDE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

6 – Demande exceptionnelle d'une association

Rapporteur F. CARPENTIER

Rapport
Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'association « Cuvry 3 raquettes et jeux ». Il rappelle aux élus que l'association n'avait pas fait de demande de subvention pour l'année 2022/2023 en raison de la modification des statuts.
Cette dernière sollicite la bienveillance du conseil pour l'acquisition exceptionnelle de 4 tables de tennis de tables et filets pour un montant 2 666.48 €.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'acquisition en directe des tables et filets pour un montant de 2 666.48 €. (société SPRING.Fr à LONGEVILLE-LES-METZ)
De ce fait, les tables pourront mises à disposition de l'association et du groupe scolaire.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE la proposition d'acquisition des tables et filets auprès de la société SPING.Fr à LONGEVILLE-LES-METZ, pour un montant de 2 666.48 €
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7- Consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la place de la Fontaine

Rapporteur F. CARPENTIER

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de remaniement de la place de la Fontaine et du virage rue des vignottes. Il informe les élus de la nécessité de lancer un appel d'offre pour la consultation du choix du maître d'œuvre qui travaillera avec eux sur le dossier.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer le dossier de consultation sur la plateforme dédiée.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE le Maire à déposer le dossier de consultation sur la plateforme dédiée.
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8-Budget annexe Clos Saint Vincent de Paul : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022

Rapporteur D. CHATEAU

- **Compte de gestion 2022 :**

Rapport

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur de Verny, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

- **Compte administratif 2022 :**

Rapporteur D. CHATEAU

Rapport

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et confié la présidence du conseil à Monsieur Dominique CHATEAU, premier adjoint en charge des finances.

Entendu la présentation de Monsieur Dominique CHATEAU,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2022, joint en annexe comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 187 003.25 €

Recettes : 3 256 662.73 €

Report recettes exercices antérieurs : 3 355 223.55 €

Total des recettes : 6 611 886.28 €

Section Investissement :

Dépenses : 3 187 002.73 €

Report dépenses exercices antérieurs : 3 155 666.26 €

Total des dépenses : 6 342 668.99 €

Recettes : 3 155 666.26 €

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

VOTE et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Monsieur François CARPENTIER (Maire) a quitté la salle et ne participe pas au vote.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

9- Budget Principal : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022 et affectation du résultat

Rapporteur D. CHATEAU

- **Compte de gestion 2022 :**

Rapport

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur de Verny, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur François CARPENTIER (Maire) a quitté la salle et ne participe pas au vote.

Pour : 13 **Contre : 0** **Abstention : 1**

- **Compte administratif 2022 :**

Rapporteur D. CHATEAU

Rapport

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et confié la présidence du conseil à Monsieur Dominique CHATEAU, premier adjoint en charge des finances prend le relais.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2022, joint en annexe comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 532 461.77 €

Recettes : 562 122.61 €

Résultat reporté EXCEDENT : 163 845.00 €

Soit un EXCEDENT de 193 505.84 €

Section Investissement :

Dépenses : 721 336.34 €

Recettes : 409 472.52 €

Résultat reporté EXCEDENT de 731 449.75 €

Soit un résultat EXCEDENT de 419 585.93 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 419 976.71 €
- Recettes : 717 003.18 €

Excédent de 297 026.47 €

SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER, UN EXCEDENT DE FINANCEMENT DE **716 612.40 €**

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

VOTE et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Monsieur François CARPENTIER (Maire) a quitté la salle et ne participe pas au vote.

Pour : 13 **Contre : 0** **Abstention : 1**

- **<u>Affectation du résultat de fonctionnement :</u>**

Rapporteur D. CHATEAU

<u>Rapport</u>

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;
Constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaitre un excédent de fonctionnement de 193 505.84 € et un excédent de financement de 716 612.40 €

<u>Motion</u>

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- En report à la ligne 002, la somme de 193 505.84 €

Monsieur François CARPENTIER (Maire) a quitté la salle et ne participe pas au vote.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

10/ DIVERS

- **Avis projet de méthanisation à VRY**
  Rapporteur F. CARPENTIER

<u>Rapport :</u>

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de la préfecture de la Moselle en date du /02/2023, sollicitant l'avis du conseil sur un dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement : Unité de méthanisation sur le territoire de VRY.

Le Maire rappelle l'article R512-46-11 du code de l'Environnement qui prévoit « la consultation du conseil municipal de la commune où l'installation est projetée, ainsi que celui des communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre ». Par conséquent, il revient au conseil municipal de Cuvry d'émettre un avis concernant la demande de la société SAS VRY BIO ENERGIES de VRY.

Il soumet au conseil le dossier de demande d'enregistrement déposé par la société.

Après analyse des documents et au regard de certains points mettant en évidence des problèmes de nuisances olfactives et de trafics routiers importants pour les communes voisines, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer.

<u>Motion</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis **défavorable** au projet d'installation de méthanisation sur la commune de Vry.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour 0 Contre 14 Abstention 0

- **Tarif de mise à disposition exceptionnelle du Gymnase**
  Rapporteur F. CARPENTIER

Rapport :

Suite à une demande de mise à disposition du Gymnase par le District de Handball pour une période de 5j. Monsieur le Maire propose de mettre à disposition du District la salle au tarif de 200€. Ce tarif prend en compte, l'eau, l'électricité, le chauffage,…).

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de tarif de 200€
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Francois CARPENTIER		Dominique CHATEAU	
Claude ENCKLE		Gérard LEININGER	
Géraldine HAMERT		Vianney TRITZ-KAYSER	
Thomas DAGUIN (Procuration à E. EVAIN)		Nathalie DUCRET	

Guillaume SIBILLE		Sandra KREMER	
Emilie EVAIN		Karine HUMBERT	
Aurélie DUBOIS		Nicolas PETIT	